

Compte-rendu du Conseil d'Établissement
du 1^{ER} juin 2020 en visioconférence (voté au CE du 24.06.2020)

Membres présents :

- Membres de droit représentant l'administration

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur Patrick COMOY, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France
- Madame Florence PASQUIERS, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Madame Hélène PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'Éducation

Membres invités avec voix consultative

- Monsieur Pierre-Yves TURELLIER, Attaché de Coopération Educative
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Céline PENDARIES, Consule de France à Athènes
- Monsieur Jean-Jacques LASVALADAS, Président honoraire de l'APE SF
- Monsieur Alkiviadis LORANTOS, Vice-Président du CVC-SF

- Membres élus représentant les personnels enseignants, d'éducation, ATOSS

- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SE-UNSA)
- Madame Annie TERZIAN, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Sophie ROUSSELOT, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SNUIPP-FSU),
- Madame Sylvie GUILLON, représentante des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU)
- Madame Anne RACAPE, représentante des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU)
- Madame Maryse FRAYSSEIX, représentante des enseignants
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Monsieur Georges GEORGANTAS, représentant des enseignants de la section SH
- Madame Alexandra OUSSOULTZOGLOU, représentante des personnels d'éducation
- Monsieur François VIDECOQ, représentant des personnels ATOSS

- Membres élus représentant les parents d'élèves et les élèves

- Madame Catherine VALLET, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Anne-Sophie LAMBLIN, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Theofanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Georgios TSELENTIS, représentant des parents (APE SH)
- Madame Nafsika PAPANIKOLAOU, représentante des parents (APE-SH)

Membres absents et excusés :

- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH
- Melle Feï ARAZ, Vice-Présidente du CVC-SH (voix consultative)
- Monsieur Amadou DIALLO, Vice-Présidente du CVL-SF (voix consultative)
- Monsieur Mario GAROFANO, Vice-Président du CVL-SH (voix consultative)
- Monsieur Jacques-Yves LASVALADAS, représentant des élèves (SF-lycée)
- Monsieur Dimitri NELAI, représentant des élèves (SF-collège)
- Melle Maria-Anna SPILIOTAKI, représentante des élèves (SH-lycée)
- Melle Nikolina KAKKOU, représentante des élèves (SH-collège)

Le quorum étant atteint (24 votants à l'ouverture), Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le quatrième Conseil d'Établissement de l'année scolaire 2019-2020.

Présentation de l'ordre du jour

1. Approbation du PV du CE du 6 février et 11 mai 2020, vote (*Annexes 1 et 2*)
2. Compte financier 2019 pour information
3. Carte des emplois, vote
4. Admission en non-valeur
5. Questions diverses

1. Approbation des PV de CE du 6 février et 11 mai 2020

Mme Florence PASQUIERS est nommée secrétaire de séance.

Le SNES fait remarquer qu'un secrétaire adjoint devrait être désigné parmi les enseignants ou les parents.

Une modification est demandée par le SNES, par rapport à la mise en place des mesures sanitaires, c'était une inquiétude qui justifiait les réticences des enseignants pour la réouverture de l'établissement, au vu des mesures prises, cette inquiétude a disparu.

Mme VALLET informe de la démission de M. GAMBADE, Président de L'APE. M. LASVALADAS ajoute que deux vice-présidents compétents assurent l'intérim.

Mme LAMBLIN revient sur le courrier injurieux envoyé par un parent d'élève, et confirme que les membres de l'APE n'en étaient pas solidaires. M. GANIER rassure Mme LAMBLIN car il sait que ce mail ne correspondait pas au mode de communication de l'APE.

Mme GUILLON regrette qu'une réduction des frais de scolarité ait été accordée aux familles, M. GANIER répond qu'il ne s'agit pas d'une réduction sur les frais de scolarité mais d'une réduction possible grâce à l'économie réalisée pendant le confinement sur les frais de fonctionnement de l'établissement.

Mme PAPANIKOLAOU suggère d'ajouter au PV du 11 mai 2020 la proposition de l'APSH concernant la non-augmentation des frais de scolarité pour l'année 2020-2021, argumentée par le taux de récession attendu pour l'année à venir.

Les deux PV sont adoptés après ces modifications.

2. Compte financier 2019

Mme PASQUIERS, Directrice des Affaires Administratives et Financières présente le compte financier 2019 à l'aide d'une diapositive qui résume le rapport d'opportunité et les chiffres envoyés au préalable aux membres du CE.

Le résultat de l'année est déficitaire de 7 637.73€ elle rappelle qu'en 2018 le résultat avait été déficitaire de 180 084.32€ en raison de l'augmentation de la remontée des droits de scolarité vers l'AEFE de 6% à 9% qui n'avait pas pu être prévue au budget car non connue au moment de son élaboration.

Les dépenses en investissement s'élèvent à 317 028.59€.

Mais les investissements étant inférieurs aux amortissements, la variation du fonds de roulement est positive de 225 412.14€.

Les réserves de l'établissement sont de 5 128 315.74€ dont 2 617 816.44€ en provisions. Cela correspond à 2 mois de fonctionnement ce qui est la norme pour un établissement scolaire.

Mme RACAPE demande si la gratuité des sorties pédagogiques sera maintenue, Mme PASQUIERS répond que cette gratuité n'est pas gravée dans le marbre et dépend du nombre de sorties envisagées, cependant en 2020, celles-ci ont été peu nombreuses et donc peu coûteuses.

Mme LAMBLIN s'étonne du coût élevé du poste photocopie. Mme PASQUIERS répond que le parc de photocopieuses est important dans l'établissement, et que le contrat de location qui comprend les réparations et le coût copie permet de disposer de machines neuves tous les 5 ans. D'autre part, les photocopies couleur qui coûtent 10 fois plus cher que les noir et blanc nécessitent une autorisation de la part de la Direction afin d'en maîtriser le nombre.

3. Carte des emplois

Carte des emplois des résidents :

M. GANIER confirme la création par l'AEFE d'un poste d'expatrié en PHYSIQUE

Pas de changement en ce qui concerne les résidents.

Concernant Mme PERNIER, PE, le détachement est toujours en attente. M. GANIER informe de la nécessité de passer au second sur la liste si le détachement est refusé.

Mme LEBON dit que tout a été retardé et qu'il faut attendre et respecter le droit des personnels.

Mme ROUSSELOT craint qu'on ne revienne à la situation antérieure et que le poste soit gelé, puis supprimé.

M. COMOY rappelle que l'objectif est que le poste soit pourvu et rappelle que le recours n'est pas suspensif.

Carte des emplois des recrutés locaux :

M. GANIER propose le recrutement d'un psychologue scolaire, d'un mi-temps Assistant d'Education et d'un mi-temps infirmier.

Le psychologue serait en complémentarité avec le dispositif d'inclusion scolaire, qui pourrait faire passer les tests « WISC » pour participer au diagnostic des élèves à besoins particuliers ou intellectuellement précoces.

La section hellénique pourra-t-elle en bénéficier, demande Mme Nafsika PAPANIKOLAOU qui souhaite que ce psychologue soit bilingue. Mme LEBON rejoint Mme PAPANIKOLAOU sur la maîtrise de la langue.

Mme PICHARLES pense qu'il serait nécessaire de préciser tous les besoins afin de définir le poste.

Le SNES confirme l'importance d'un psychologue pour le secondaire.

Mme ATHANASIOU rappelle que ce serait plutôt un psychologue scolaire 1^{er} degré

Mme FRAYSSEIX demande ce qu'est le rôle d'un psychologue par rapport au Référent Elèves A Besoins particuliers.

Mme ROUSSELOT fait remarquer qu'il est intéressant pour les familles qu'il y ait un psychologue dans l'établissement car les recommandations ne sont pas toujours suivies pour raison financière.

L'établissement dispose de 2 temps partiels infirmiers, à la lumière des nouvelles habitudes professionnelles, il est proposé un mi-temps qui maîtriserait le grec.

Mme LAMBLIN souhaite que l'AED qui serait recruté sur le temps de repas aime vraiment les enfants et puisse les motiver pour manger.

M. GANIER rappelle que l'infirmière qui a été recrutée n'est pas bilingue mais que l'établissement n'a pas regretté son choix, bien au contraire, lors d'un recrutement toutes les compétences souhaitées ne sont pas toujours présentes chez une seule personne mais l'important est que l'établissement recrute la meilleure personne en adéquation avec le poste.

Cette proposition sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain CE.

4. Admission en non-valeur

Mme PASQUIERS explique que les enseignants relevant de loi 682 ont payé 10% des frais de scolarité de leurs enfants entre 2008 et 2013 au lieu des 30% réglementaires. En 2014 le tribunal a statué en faveur des 30% pour les enseignants des écoles privées et ces derniers se sont donc acquittés des 30%. Pour la période 2008/2014, la déchéance quadriennale s'applique et la somme de 87 679.56€ passera en admission en non-valeur. Pour cela une reprise sur provision sera effectuée.

Vote électronique 1/2 : « L'admission en non-valeur de la somme de 87 679,56 € correspondant au litige portant sur les frais de scolarité des enfants des personnels enseignants relevant de la loi 682, frappé de la déchéance quadriennale, présenté en CE le 1er juin 2020 est soumise au vote des membres du conseil. »

2 abstentions 1 contre 18 pour

Intervention de Mme ANTONOPOULOU pour la section hellénique (motion) :

« Mesdames, Messieurs,

Ces derniers temps, certains ont eu tendance à relier la continuité pédagogique assurée par les professeurs pendant la période de confinement à la demande de réduction des frais de scolarité du 3^{ème} trimestre.

Nous voulons définir ce que nous entendons par « continuité pédagogique ».

Pendant le confinement:

Dès le 8 mars 2020, les instructions du Ministère de l'Education étaient que les enseignants tentent de conserver un lien avec leurs élèves en faisant des révisions du programme déjà étudié.

Ici au lycée (10/03/2020), nous avons poursuivi l'enseignement des matières au programme par la révision de chapitres et d'unités qui avaient déjà été étudiés et par la présentation de nouvelles unités en diffusant des cours, des activités, des devoirs et des exercices d'application à distance (enseignement non synchronisé en grec)

Les professeurs ont adapté la présentation de leurs cours aux exigences de cette nouvelle forme d'enseignement.

A partir du 26 mars 2020, nous avons assuré la continuité pédagogique grâce à des cours en visio via la plateforme Teams de Microsoft, avec un programme de séances quotidiennes de 5 heures maximum en tout, selon les normes de l'enseignement à distance. Nous avons poursuivi parallèlement l'enseignement « non synchronisé » à travers du Classter ou par l'envoi des mails.

Pendant les vacances de Pâques, les cours ont continué sur trois jours pleins.

Après le confinement:

A partir du 11 Mai 2020, pour les Terminales, et du 18 Mai pour les autres classes du lycée et du collège, nous avons organisé les cours en présentiel en divisant les classes en deux groupes (lundi, mercredi, vendredi et mardi, jeudi et inversement) selon les directives du Ministère de l'Education nationale grecque.

Depuis le 25 mai, l'emploi du temps a été refait de manière à permettre aux élèves restés chez eux de pouvoir suivre le même nombre d'heures de cours que leurs camarades en présentiel.

Cela a été rendu possible grâce à la contribution des professeurs de Terminale qui ont accepté d'enseigner au collège et dans les autres classes du lycée.

Les rares collègues qui ne sont pas revenus au lycée, comme les y autorisaient les dispositions de la loi, continuent d'assurer leur enseignement à distance en suivant les Emplois du temps pour éviter que ne soit perturbé le déroulement des cours.

L'année scolaire a été prolongée d'un mois. Les années précédentes les cours prenaient fin la semaine de 11 au 15 mai avec le début des examens de passage d'un niveau de classe à l'autre.

Nous terminons les programmes de manière à ce qu'il n'y ait pas de lacunes l'année prochaine.

Plus précisément, et après l'annonce officielle du Ministère à propos du programme des Examens panhelléniques, les Terminales ont terminé leur préparation à ces examens depuis le 10 Μαΐτιου 2020.

La période du 11 au 15 mai a été consacrée à l'approfondissement des connaissances et à leur évaluation.

Tandis que du 25 mai au 5 juin 2020, nous procédons à des épreuves blanches (simulation des examens panhelléniques).

Réflexions

Pendant la période du confinement et même après notre retour à l'école, nous avons été confrontés à des pratiques pédagogiques et éducatives nouvelles qui nous ont profondément affectés.

- i. les visiocours ont inauguré une nouvelle éthique et esthétique en ce qui concerne les processus didactiques.*
- ii. les élèves y ont adhéré dans leur grande majorité. Mais ils pouvaient choisir leur mode de participation.*
- iii. cette forme de communication interpersonnelle élèves-professeurs a créé de nouvelles habitudes, de nouvelles règles les élèves étaient attentifs et consciencieux ou a révélé l'absence des règles, le manque de sincérité et de profondeur, l'absence d'un véritable échange et l'impossibilité de donner les mêmes opportunités à tous. La distance et la nécessité de l'accès aux nouvelles technologies ont été un frein.*
- iv. les élèves ont constaté qu'ils avaient plus de travail qu'en temps normal et certains en ont tiré profit.*
- v. les élèves ont souligné que la présence réelle des enseignants leur avait manqué.*
- vi. les Assemblées de professeurs du lycée et du collège se sont réunies à plusieurs reprises et pendant de longues heures pour organiser le système décrit précédemment et faire en sorte qu'il fonctionne.*
- vii. les professeurs ont dû rester devant leurs ordinateurs de 10 à 15 heures par jour en moyenne, pour répondre à leurs élèves et les encourager si besoin était.*

Les enseignants se sont surpassés.

Si quelqu'un devait estimer notre œuvre pédagogique et didactique, a fortiori dans cette conjoncture inédite, ça ne pourrait être qu'un Conseiller expert spécialisé dans l'évaluation.

Pendant toute cette période le proviseur, Monsieur Ganier, a été présent, avec son sens de la logique et sa sensibilité aux problèmes que nous rencontrons. Nous l'en remercions !

Irène Antonopoulou, Georges Georgantas pour la section hellénique »

Intervention de Mme LEBON (motion) :

« Nous, enseignants du LFHD, voudrions exprimer notre surprise et notre incompréhension devant les critiques de certains parents quant au travail effectué par les professeurs pendant le confinement et depuis la reprise. Le suivi de nos élèves, les échanges avec leurs parents ont été et restent ininterrompus, constructifs et de grande qualité compte tenu de la situation exceptionnelle.

Ainsi, nous ne comprenons pas que l'enseignement dispensé par les enseignants durant cette période puisse servir d'argument pour une demande de baisse des frais de scolarité. Le lien établi ne fait que remettre injustement en cause l'investissement des équipes.

*Enfin, nous nous étonnons que le président de l'APE ait pu, dans sa lettre du 13 mai, regretter les réticences de l'Administration à "discuter l'aspect pédagogique". Il est effectivement "de la seule responsabilité des professeurs, en accord avec le système d'enseignement en France".**

Dans ces circonstances inédites, il est important de poursuivre un objectif unique : un enseignement de qualité pour nos élèves et vos enfants, dans un climat de confiance réciproque.

Les enseignants du LFHED »

*Mme LEBON a précisé, suite à l'intervention de M. le Proviseur, qu'il s'agissait des paroles du Président de l'APE-FR et qu'en effet, comme il est écrit dans le BO : « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. »

5. Questions diverses

M. GANIER revient sur la démission du président de l'APE.

La deuxième difficulté de la pandémie est économique et l'établissement ne peut y répondre seul, des solutions peuvent venir de l'Etat français et des familles

Les enseignants n'ont pas compris la démarche de marchandage des parents concernant les droits de scolarité, ils auraient préféré réserver les fonds aux familles réellement en difficulté plutôt que d'appliquer une réduction à tous.

M. GANIER rappelle qu'il n'y a pas de diminution des frais de scolarité, seulement une remise sur les frais de fonctionnement.

Mme LAMBLIN rappelle que dans tout le réseau, les parents ont demandé plus de réduction, pas par rapport au travail des enseignants, ce n'est pas une attaque personnelle, mais des améliorations pourraient être apportées si jamais l'organisation devait se reproduire en septembre, notamment désigner un coordonnateur pour qu'il n'y ait pas plusieurs visio-conférences et devoirs en même temps comme le propose M. ANGELOPOULOS.

Mme PICHARLES rappelle que la commission des bourses vient de se tenir pour l'aide aux familles françaises. Lors du précédent CE, il a été prévu qu'un vote permettrait d'ouvrir la possibilité aux familles qui le souhaitent de faire don de la réduction de 10% dans le but d'aider les familles non-françaises financièrement fragilisées. Elle informe de son refus de vote argumenté lors du CA de l'AEFE où il fallait se prononcer sur le dispositif d'avances de trésorerie aux établissements du réseau (avance France Trésor à l'AEFE). Il lui semblait difficile de voter sans savoir si cette aide prendrait la forme d'une subvention ou d'un prêt remboursable sur deux ans. Comment les établissements pourraient-ils s'engager à rembourser, tout en n'augmentant pas les droits de scolarités et sans réduction de personnels ? L'établissement va-t-il demander une aide ? M. GANIER confirme que l'établissement ne demandera pas d'aide tant qu'il ne connaîtra pas les termes exacts de cette aide.

M. COMOY fait remarquer que les seules ressources de l'établissement sont les recettes des familles, or lorsque l'on connaît la charge de la dette en GRECE, il est normal d'hésiter à prendre un emprunt auprès de France Trésor.

MME FRAYSSEIX s'étonne des commentaires négatifs des parents, elle trouve au contraire que tous les échanges pendant le confinement ont été très cordiaux.

M. TSELENTIS dit que les parents sont bien conscients de l'effort des professeurs, l'ambassade doit préserver le capital si les parents ne se sont pas satisfaits des 10 pour cent de remise, c'est parce que leurs revenus ont baissé davantage, et donc l'école doit faire son possible pour que les frais n'augmentent pas pour l'année prochaine.

Mme ATHANASIOU souligne l'investissement de tous les collègues pour continuer le dialogue qui s'est instauré depuis le début du confinement.

La suggestion de proposer aux familles de verser des sommes à l'établissement doit faire l'objet d'un vote.

Vote électronique 2/2 : « Les membres du Conseil d'établissement décident d'ouvrir aux familles, et (ou) à des donateurs extérieurs à l'établissement, la possibilité d'adresser des dons numéraires afin de provisionner la caisse de solidarité de l'établissement qui a vocation à venir en aide aux familles les plus en difficulté suite à la dégradation de la situation économique. »

19 pour 2 abstentions 0 contre

Mme LEBON demande qui compose la commission de la caisse de solidarité, Mme PASQUIERS lui répond que c'est l'équipe de direction au complet et Mme KARAVASSILI de la caisse qui instruit les dossiers.

Mme PAPANIKOLAOU s'inquiète de savoir si les dons n'ont pas toujours une raison invoquée. M. GANIER répond que l'équipe sera très vigilante à ce sujet.

Mme LAMBLIN demande s'il y aura deux semaines de vacances à la Toussaint pour compenser, une seule suffirait peut-être ? Un enseignant répond que les professeurs sont là tous les jours même si les élèves ne sont là qu'un jour sur deux répond. Ils ont donc besoin des vacances prévues au calendrier.

Mme LEBON rappelle que si les enfants sont à l'école un jour sur deux, les enseignants eux y sont chaque jour, amputer les vacances d'octobre n'est pas possible. En ce qui concerne l'organisation de l'année suivante, les équipes y réfléchissent déjà. Dans cette éventualité, il est d'autant plus regrettable que les deux jours de prérentrée demandés n'aient pas été validés.

Mme LAMBLIN demande si l'économie sur les bourses peut servir à la caisse de solidarité. Mme PASQUIERS répond que l'on doit rendre l'argent non utilisé à l'AEFE une fois que le bilan de fin de campagne sera fait.

Mme VALLET soulève le problème des notes de spécialités qui ne sont pas bonnes, car le mode de calcul des moyennes se fait alors par classe et non par groupe. Certains élèves présents dans un groupe de spécialité ont donc une moyenne de référence calculée sur un petit nombre d'élève issus d'une même classe quand d'autres élèves plus nombreux ont une moyenne plus représentative.

M GANIER répond que dans les 2 systèmes il y a des gagnants et des perdants. Dans une moyenne globalisée à tous les élèves d'une même spécialité, les élèves avec les moins bonnes moyennes subiront l'effet d'un classement qui leur sera préjudiciable dans Parcoursup. Le Proviseur ajoute que les commissions de sélection ont l'habitude de ces phénomènes et de ces organisations dans les groupes de notation. L'important pour l'élève c'est avant tout la cohérence entre l'appréciation du professeur, sa note et la reconnaissance de ses progrès. Il ajoute que la notation des spécialités des 1ères serait soulevée lors du conseil pédagogique qui devrait se réunir en fin d'année. Pour cette année la bienveillance sera de mise dans l'évaluation.

Mme LAMBLIN et les parents de terminale souhaiteraient avoir plus d'information sur les conseils de classe et les harmonisations, et les épreuves du bac.

Mme PASQUIERS demande si tous les membres du CE sont favorables à la réouverture de la cantine dès le 9 juin. Personne ne s'y oppose et M. COMOY rappelle l'importance de bien respecter les règles de sécurité sanitaires.

Mme PASQUIERS rappelle que le service des transports a été remis en marche suite aux demandes des parents, mais que seule la moitié des utilisateurs est inscrite, il faudra donc s'attendre à un lourd déficit pour le mois de juin, sauf à facturer tous les utilisateurs.

M. LASVALADAS demande si la soirée de gala des terminales aura lieu et comment sera organisée la remise des diplômes. Ces questions sont en réflexion au vu de l'évolution de la situation.

Les questions du primaire sont reportées au prochain CE.

M. GANIER clôt la séance à 21h06, et remercie tous les participants.

PV rédigé par Mme PASQUIERS

La secrétaire de séance
Florence PASQUIERS

Le Proviseur, Président du CE
Damien GANIER